



**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2024  
DU 21 MARS 2024**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice 14  
Présents 12  
Votants 12

L'an deux mil vingt quatre  
Le 21 mars à 18 H 00  
Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/03/2024  
**PRESENTS :** RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette,  
POUDRET Annie, MARTIN Frédéric, BORDAS Christian, TRANQUARD Jérôme  
DUMON Alain, AUDOUIN Anne, BORDELAIS Gérald, BOUTIN Jean-François,  
REYGADE Aline  
**ABSENTS EXCUSES :** BROUDICHOUX Serge, JOCELYN Nathalie  
**PROCURATIONS :** /  
**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur BORDAS Christian a été désigné secrétaire de  
séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONTROLE DE LA  
CONFORMITE ET DE SUIVI DES TRAVAUX INHERENTS AUX AUTORISATIONS  
D'URBANISME DU POLE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005, relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement ;

**Vu** le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 ;

**Vu** l'article 134 de la loi ALUR (Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 ;

**Vu** les articles L 112-8 et suivants du code des relations du public avec les administrations, relatifs à la saisine par voie électronique ;

**Vu** l'article L 423-3 du code de l'urbanisme tel qu'issu de la loi ELAN, relatif à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, avec notamment les articles L. 480-1 à L 480-5 et L 610-1 à L 610-3 inhérents aux modalités de constat des infractions au code de l'urbanisme et les articles R 462-1 et suivants qui se rapportent à l'achèvement et au récolement des travaux de construction ou d'aménagement ;

**Vu** la convention relative à l'adhésion au service d'application du droit des sols en date du 23 avril 2015, signée entre la commune et le PETR ;

**Considérant** que la commune souhaite déléguer le contrôle des travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme au PETR du Grand Libournais ;

**Considérant** que les visites de contrôle de la conformité se feront obligatoirement accompagnées d'un élu ou agent municipal, officier de police judiciaire, dûment commissionné et assermenté pour les infractions au code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service contrôle de la conformité et de suivi des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire  
Patricia RAICHINI

Le secrétaire  
C. BORDAS

Acte rendu exécutoire

Le : 26 mars 2024

Publié ou Notifié

Le : 26 mars 2024